

<i>Nombre de membres au Conseil de Communauté :</i> 108 titulaires – 39 suppléants	<i>Conseillers en fonction :</i> 108 titulaires – 39 suppléants	<i>Conseillers présents : 80</i> <i>Dont suppléants : 2</i> <i>Pouvoirs : 9</i> <i>Absents excusés : 19</i> <i>Absents : 11</i>
--	---	---

Date de convocation : 1^{er} juillet 2014.

Vote(s) pour : 86
Vote(s) contre : 3
Abstention(s) : 0

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE



Séance du lundi 7 juillet 2014,

Sous la présidence de Monsieur Jean-Luc BOHL, Président de la Communauté d'Agglomération de Metz Métropole, Maire de Montigny-lès-Metz.

Point divers : **Réforme territoriale.**

Rapporteur : Monsieur BOHL

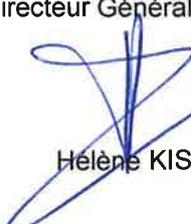
CONSIDERANT la présentation par le Gouvernement en Conseil des Ministres, le 18 juin 2014, du projet de Loi relatif au regroupement des Régions dans le cadre de la réforme territoriale, en cours d'examen au Parlement,
CONSIDERANT le rôle historique de Metz et sa position géographique centrale au cœur des grands axes européens est-ouest et nord-sud de communication, tant routiers que ferroviaires,
CONSIDERANT les liens forts et essentiels du Nord Lorrain au sein d'une région aux 4 frontières (Rhénanie-Palatinat, Sarre, Luxembourg, Wallonie), les liens particuliers entre les villes de Sarrebruck, Trèves, Metz, Luxembourg-Ville et la volonté conjointe de renforcer les coopérations économiques et culturelles entre les partenaires,
CONSIDERANT sa place centrale au cœur du Sillon Lorrain, Metz constituant avec Nancy, Thionville et Epinal le premier Pôle Métropolitain Européen depuis 2011, véritable métropole reconnue comme telle par ses partenaires et notamment l'Etat et la Région Lorraine à travers le Contrat de Projets Etat-Région dont elle est signataire,
CONSIDERANT également la cohérence que pourrait avoir une Région Grand Est rassemblant les actuelles Régions Alsace, Lorraine et Champagne-Ardenne d'un point de vue administratif, d'aménagement du territoire et des infrastructures,
CONSIDERANT que la Ville de Metz est siège de longue date de la Zone de Défense et de Sécurité Est, regroupant les Régions Alsace, Bourgogne, Champagne-Ardenne, Franche-Comté, et Lorraine,
CONSIDERANT que la Ville de Metz accueille le siège du Conseil Régional de Lorraine,
CONSIDERANT que la Région Lorraine, forte de 2,3 millions d'habitants, restera le premier ensemble démographique de la future Région fusionnée,
CONSIDERANT l'opportunité de bénéficier, au sein d'une Région fusionnée, à la fois d'une capitale régionale centrale, Metz, et d'une capitale européenne, siège du Parlement Européen, Strasbourg, identifiée comme telle en Europe et à l'international,

La Communauté d'Agglomération de Metz Métropole :

- demande que soit créée une Région Grand-Est rassemblant les actuelles régions Alsace, Lorraine et Champagne-Ardenne, dans un intérêt commun d'équilibre territorial, d'efficacité régionale, de visibilité nationale et européenne,

- demande que le siège de la Présidence du futur Conseil Régional et de la Préfecture de la future région, quelle que soit l'hypothèse retenue dans le nouveau découpage administratif régional dans le Grand Est, soit établi en Lorraine à Metz.

Pour extrait conforme
Metz, le 8 juillet 2014
Pour le Président et par délégation
Le Directeur Général des Services


Hélène KISSEL

